



Empiètement servitude de passage

Par **fanfan13**, le **26/06/2008** à **22:42**

Bonsoir, je viens sur votre forum pour que vous puissiez me guider sur le problème que je rencontre avec mon voisin.

J'ai acheté un terrain enclavé pour y construire ma maison, nous avons passé par acte notarié qui stipule que j'ai une servitude de passage d'une largeur de 4 mètres sur une longueur de 20 mètres. Mon voisin vient de construire un mur de clôture qui empiète de 0,80 cm sur la servitude, il me reste plus que 3,2 mètres de passage ce qui me gêne pour rentrer avec un fourgon. Il ne veut rien en entendre parler, j'ai pris un avocat et cela dure depuis 20 mois, nous attendons une date pour la mise en état. Ce délai est-il raisonnable ? Le juge fera-t-il démolir le mur ? Suis-je dans mon droit pour l'avoir mis au T-G-I ?

Je vous remercie par avance pour vos commentaires ainsi que vos idées que je n'aurai pas eues pour mieux me défendre.

Amicalement

Par **FERNAND12**, le **28/08/2008** à **15:57**

Le délai de 20 mois est anormal. Exigez de votre avocat qu'il prouve ses démarches pour faire avancer le dossier. Allez voir vous-même au Tribunal. Changez d'avocat.

Vous êtes dans votre droit.

Cordialement

Fernand12